

Conférence de presse d'Eugène Schaus (CLT, 24 septembre 1963)

Source: CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Europe/Parlement: Vétu Luxembourgeois contre la Fusion des Exécutifs / Eugène Schaus, commentaires : Nic Weber.- CLT [Prod.], 24 septembre 1963. CLT-UFA, Luxembourg. - SON (10:18, Montage, Son original).

Copyright: (c) CLT/UFA

URL: http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_d_eugene_schaus_clt_24_septembre_1963-fr-81b33874-4a07-4f31-a063-e9fb70b3804f.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Conférence de presse d'Eugène Schaus (CLT, 24 septembre 1963)

[Eugène Schaus] Le texte qui a été présenté par le représentant permanent au Conseil des ministres a la teneur suivante – je vous le cite très rapidement, vous le connaissez sans doute:

«Le Conseil charge le représentant permanent de présenter, avant la fin de l'année 1963, un rapport sur les possibilités de renforcer, dans le respect des dispositions actuelles des traités, le rôle de l'Assemblée et sur le problème de l'élection de l'Assemblée au suffrage universel en prenant aussi en considération la résolution de l'Assemblée du 27 juin 1963.»

Ce texte donnait satisfaction à la plupart des délégations, donc des gouvernements, et également au gouvernement luxembourgeois. Nous aurions pu l'accepter et j'insistais même pour qu'il le soit tel qu'il a été proposé. Il a rencontré cependant une réserve très formelle de la part de la délégation française. Sans d'autres discussions cependant, le Conseil a décidé de modifier ce texte et de se contenter d'une formule très vague qui est la formule suivante:

«Le Conseil charge le représentant permanent de présenter, avant la fin de l'année 1963, un rapport sur les propositions concrètes qui lui seront soumises.»

[Journaliste] Bei esou enger wichteger Fro, sou sot den Här Ausseminister Eugène Schaus, gëtt op eemol dann ee ganz vagen Text op franséisch Objektiounen ugeholl. An d'Problemer si verbonnen. Een Europa, sou wéi mir et ons virstellen, een eenheetlecht an demokratescht Europa, geet net ouni e richtegt Parlament, wat och richteg schaffe kann. An dës Haltung vu verschiddene Partner, an den Här Schaus huet besonnesch un déi franséisch Reserven vis-à-vis vun dëser Fro erënnert, huet ons Haltung matbestëmmt, wat d'Fusioun ugeet.

[Eugène Schaus] Je n'ai pas été écouté à propos de ce rapport et cette décision qui a été prise sur le Parlement européen, qui ne m'a pas donné satisfaction du tout, a déterminé en partie également ma position en ce qui concerne le problème de la fusion des exécutifs parce que là, nos partenaires étaient beaucoup plus rigoureux et beaucoup plus exigeants. Le problème de la fusion des exécutifs, c'est un problème très vieux, mais qui est à l'ordre du jour de ce programme d'action. C'est d'ailleurs un des seuls problèmes qui restent encore du programme d'action et de synchronisation. Le gouvernement luxembourgeois n'a jamais caché son opinion qui consiste à dire qu'il n'est pas hostile à l'idée même de la fusion des exécutifs ou même de la fusion des Communautés, j'en dirai un mot après. Il n'a donc pas un préjugé défavorable vis-à-vis de l'idée même du principe, je l'ai dit à de nombreuses reprises à Strasbourg, je l'ai dit également au parlement luxembourgeois et je l'ai dit dans certaines conférences de presse que j'ai tenues. Mais le gouvernement luxembourgeois estime cependant que le problème est d'une importance et d'une complexité telle qu'on ne peut pas le traiter comme un slogan. On ne peut pas le considérer également comme une panacée aux difficultés qui sont existantes en Europe. Nous estimons que toute réforme dans le domaine des Communautés, quelles qu'en soient d'ailleurs les modalités, n'est acceptable pour le gouvernement luxembourgeois que si elle a pour objectif et pour effet réel le renforcement des Communautés ou, si l'on veut, la constitution d'une Communauté unique plus forte que les trois Communautés séparées; également si elle a pour effet, si elle sert efficacement la relance européenne et si elle constitue une véritable étape – étape nécessaire, d'ailleurs – vers l'unification économique et politique européenne. Si le gouvernement luxembourgeois met en avant comme exigence fondamentale le renforcement des Communautés, il agit non seulement pour des motifs européens, il s'inspire encore d'une préoccupation qui lui est propre. En effet, dans le cadre juridique des Communautés, il trouve une garantie pour ses intérêts et pour ses droits. Le Luxembourg, qui a engagé dans la Communauté du Charbon et de l'Acier quatre-vingts pour cent de son économie nationale, doit insister pour qu'il ne soit pas touché aux garanties qui étaient la condition sine qua non de son adhésion à cette Communauté.

[Journaliste] 'T ass also ganz kloer: Natierlech hu mir national Intérêten dobäi verdeedegt. Iwwregens gesi mir ons jo zwéin Projete vu Fusioun géintiwwer: eng Fusioun vun den Organer an dann vun de Communautéite selwer. An hei stellt Paräis dann d'Fuederung, do misst eng Verpflichtung dobäi sinn mat engem Délai vun dräi Joer. Fir d'éischt awer ass eng Etude driwwer erfuerdert, an dat hu mir verlaangt. Eng Etude, déi nach dëst Joer soll gemaacht ginn, de Problem ënnert allen Aspecten studéiert. D'Schwierigkeete komme jo iwwregens vun enger anerer Säit. Et misst ee feststellen, ob de politesche Wëllen zu Europa do wäer. Dofir och huet Lëtzebuerg verlaangt, datt eng Etude gemaacht gëtt, éier sech an eppes engagéiert gëtt,

dat d'europäesch Iddi éischter schiedegt wéi hir hëlleft. Well déi Fro, ob et notzt oder ob et schiedegt, ass ëmmer dobäi. An et stellt sech dann natierlech och fir ons de Problem vum Sätz.

[Eugène Schaus] Le Gouvernement luxembourgeois n'est pas encore parvenu pour sa part – et je crois qu'il n'est pas seul – à reconnaître avec toute la clarté désirable, les intentions profondes de tous les gouvernements qui ont mis en avant ces plans de fusion. J'ai déjà prononcé le mot de slogan, j'ai prononcé le mot de panacée et il semble que dans l'opinion publique également, on considère le problème de la fusion des exécutifs comme le problème capital, celui qui à lui seul pourrait résoudre les difficultés. Or, vous savez tous, Messieurs, que les difficultés ne viennent pas du fait de la séparation de trois exécutifs, elles viennent d'une toute autre source. C'est la volonté politique qui manque, et, avant de s'engager dans la réforme des institutions et dans une réforme aussi capitale que celle de la fusion des Communautés, le gouvernement luxembourgeois estime qu'à ce stade et avant de pousser en avant l'étude des divers plans de fusion, les intentions profondes de tous les gouvernements puissent pleinement se révéler au cours de l'étude. Le second motif, je l'ai déjà dit, de cette attitude, c'est qu'il n'est pas possible d'apprécier l'incidence réelle des mesures de fusion envisagées avant de les avoir étudiées dans le concret et avant de savoir, ne fût-ce que d'une manière approximative, sur quelles modalités les six gouvernements pourraient en fin de compte se mettre d'accord. Ce ne sera qu'à ce moment qu'on pourra apprécier avec une certitude suffisante si ces plans de fusion, quels qu'ils soient, servent réellement l'objectif visé de l'unification européenne, l'objectif du renforcement des Communautés.